

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2911

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Santé »**

Après l'alinéa 1234, insérer les six alinéas suivants :

« 379 – Compensation à la sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience »

« Assurer le déploiement du volet « sanitaire » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience »

« Nombre d'établissements de santé soutenus dans leurs investissements du « quotidien » »

« Nombre de projets d'investissement dans la construction, la rénovation énergétique et la modernisation d'établissements de santé > 20 millions d'euros »

« Assurer le déploiement du volet « médico-social » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience »

« Nombre de places construites ou rénovées en établissement d'hébergement pour personnes âgées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement intègre à l'État G les objectifs et indicateurs de performance du programme 379 « Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des

recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Sécur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR) » créé à l'occasion du projet de loi de finances pour 2023. Ces objectifs et indicateurs sont présentés dans le projet annuel de performances (PAP) du programme 379.